

Communiqué de presse : Permis de conduire à 17 ans ?

Cause majeure de la mortalité des 14-25 ans, la route est un enjeu qu'on ne peut traiter à la légère !

Bien que certains puissent argumenter que cette mesure permettrait d'aider les jeunes à être plus indépendants, elle pourrait également les mettre en danger.

L'abaissement de l'âge minimum pour l'obtention du permis de conduire à 17 ans semble être une fausse bonne idée qui peut nuire à la sécurité routière et à la sécurité des jeunes conducteurs eux-mêmes. Au lieu de cela, il serait plus sage de continuer à encourager une formation suffisante et une expérience de conduite plus longue pour les jeunes conducteurs avant de leur permettre de prendre la route seuls, en clair l'apprentissage anticipée à la conduite.

De plus avec le problème récurrent de places d'examen, l'arrivée de ces nouveaux candidats ne fera qu'aggraver une situation déjà désastreuse

Pour ces raisons l'UNIC n'est pas favorable à un abaissement de l'âge de passage du permis de conduire à 17 ans, sauf pour ceux qui auraient suivi la filière AAC et dont le niveau requis a été validé par un expert lors de l'examen du permis de conduire ; ce permis devra également être assorti de mentions restrictives comme la limitation de la puissance du véhicule à l'instar du permis moto, limitation le week-end, pas de passager, etc., pour une période à déterminer.

Contact presse :

Mme Sandra CARASCO, présidente – 06 75 03 47 01

Mr Thibault DROINET, vice-président – 06 09 26 12 42

Membre de la